Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 137 (2011) **Heft:** 10: Décélérer

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sia

sûr, il faut les deux, mais nos destinées sont bel et bien tributaires de contraintes réelles et des changements ne peuvent être opérés que dans ce cadre.

Quant aux potentiels défauts durèglement SIA 144 ou aux craintes qu'il peut susciter, ils tiennent à la distinction entre un appel d'offres pour des prestations d'étude – où le maître de l'ouvrage prescrit exactement ce qu'il désire et recherche les mandataires les plus compétents pour le lui procurer – et une procédure axée sur la recherche de solutions – où le commanditaire laisse ouverte la manière de trouver la meilleure réponse à son besoin.

Dans le deuxième cas, la question se pose en effet de savoir à partir de quand un concours de projets serait plus indiqué qu'un appel d'offres. Incertitude compréhensible, car l'on ne peut nier que des recoupements sont effectivement possibles. C'est pourquoi, dans le règlement SIA 144, nous excluons de façon tout à fait explicite la remise de projets: ce ne sont pas des solutions qui sont en jeu, mais l'accès au mandat.

Arrière-plan et mise en consultation SIA 144 Règlement pour le choix de planificateurs par appels d'offres

Depuis 1996, Confédération, cantons et communes sont soumis à de nouvelles règles, qui englobent également l'acquisition de prestations de nature intellectuelle dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie (LMP, OMP, AIMP). L'application de ces dernières connaît des fortunes diverses et l'incertitude règne aujourd'hui encore sur nombre de points.

L'un des problèmes majeurs, qui grève en particulier les procédures d'appels d'offres, est le poids disproportionné du prix dans la désignation de « l'offre économiquement la plus avantageuse ». C'est à cela que tente de répondre le nouveau règlement SIA 144: dans la mesure où le prix d'une offre doit être pondèré en fonction de la complexité d'un mandat (plus la tâche est complexe, moins le facteur prix doit être déterminant), la qualité des prestations recherchées devrait à nouveau faire l'objet d'une plus grande attention. Le dispositif introduit en outre certaines options procédurales complémentaires, telles que le dialogue ou la possibilité de la double enveloppe. Réduit à un canevas minimum conforme aux besoins de la pratique, le nouveau règlement SIA 144 fixe les principes fondamentaux de l'acquisition de prestations d'étude. Son articulation se calque sur les dispositifs reconnus des règlements SIA 142 pour les concours d'architecture et d'ingénierie et SIA 143 pour les mandats d'étude parallèles. Comme ces derniers, le règlement SIA 144 est un document « source », susceptible d'être complété par une directive sur des points spécifiques.

Le règlement SIA 144 est en consultation depuis le 25 mai 2011. Le projet, en français et en allemand, ainsi que le formulaire de consultation sont téléchargeables sur le site Internet de la SIA (<www.sia.ch/consultations>). Positions et commentaires doivent être adressés au moyen du formulaire officiel et par courriel à michel.kaeppeli@sia.ch, jusqu'au 22 jullet 2011.

S. L.: Parmi les options procédurales retenues, vous mentionnez celle de la double enveloppe – qui implique que le prix d'une offre et le nom de son auteur soient remis à l'adjudicateur sous plis séparés. Pourquoi cette procédure n'a-t-elle pas été retenue comme impérative?

D. M.: Ce point a fait l'objet de débats nourris. Du côté des ingénieurs, la position dominante était clairement en faveur de cette seule option, puisqu'elle garantit l'examen qualitatif des offres indépendamment de leur coût. A quoi les pouvoirs publics ont opposé que l'offre la plus avantageuse n'est pas nécessairement le résultat d'une sous-enchère, puisque l'économie peut découler d'une idée particulièrement raffinée. Or la procédure de la double enveloppe ne rendrait pas justice à ce

type d'offres et c'est pourquoi nous avons décidé de préserver le choix. Mais l'option sera certainement l'un des sujets traités en priorité dans une directive.

S.L.: Restera-t-il des lacunes dans la régulation de la passation des marchés après la publication du règlement?

D. M.: Une fois que le règlement SIA 144 pour les appels d'offres sera venu compléter ceux sur les concours (SIA 142) et les mandats d'étude parallèles (SIA 143), je pense que la seule lacune pouvant encore apparaître serait que les institutions concernées les ignorent. Dans ce sens, il nous reste à convaincre, par le biais de formations et d'efforts de lobbying. (...)

(SIA)

Lire la version intégrale sur <www.sia.ch>

suva.ch/maison-amiante

Visitez la Maison de l'amiante, apprenez à reconnaître les dangers et gagnez des vacances en Suisse.

suvapro





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des constructions et des technologies de l'information

Office des bâtiments

Directeur-trice de la gestion et de l'exploitation de l'Office des bâtiments à 100%

Le/la futur-e titulaire sera chargé-e de proposer et mettre en œuvre les politiques de gestion et d'exploitation (travaux courants et gestion administrative du parc immobilier) et assurer la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève (hors périmètre PAV). Il devra coordonner et participer aux activités liées à la gérance des bâtiments, coordonner et participer aux activités liées à l'entretien courant et au nettoyage des bâtiments, diriger une équipe de collaborateurs, élaborer le budget de la direction et surveiller les dépenses, mettre en place des outils de controlling et de reporting par objet de gestion, coordonner la collaboration transversale avec la direction des investissements, du patrimoine et des actifs, représenter l'office des bâtiments au sein de l'Etat et à l'extérieur dans son domaine de compétences.

Formation:

Le-la futur-e titulaire sera au bénéfice d'une double formation universitaire en sciences économiques ou sciences commerciales et gestion immobilière, ou formation et expérience équivalente.

Connaissances spécifiques :

Expérience professionnelle avérée de 8 ans dans le management d'une entité opérationnelle et d'au moins 10 ans dans la gestion et la promotion immobilière et/ou le montage financier d'opérations. Expérience dans le droit de la propriété (droit public, administratif et privé).

Compétences particulières caractérisant le poste :

Culture générale étendue et bonnes connaissances des projets de gérance immobilière, d'entretien courant, de gestion des biens immobiliers et de management de projets au niveau cantonal voire régional. Compétences financières et bonne maîtrise des outils informatiques de gestion et outils spécifiques de gestion immobilière (Quorum). Grande capacité d'écoute, de propositions et de communication, esprit rigoureux. Forte capacité de synthèse, de négociation, de rassemblement et de polyvalence. Capacité à motiver ses collaborateurs, à décider et à résister au stress, sens des priorités, «orienté résultats». Bonne connaissance des systèmes administratifs et institutionnels genevois et suisses. La maîtrise de l'allemand et de l'anglais est un atout supplémentaire.

Entrée en fonction : A convenir **Délai de postulation :** 8 juin 2011

Adresser votre offre à :

DCTI - Direction des ressources humaines Rue David-Dufour 5 Case postale 22 1211 Genève 8

Envoi d'un dossier complet (CV, certificats employeurs et diplômes) à l'adresse suivante : myriam.lala-borgeal@etat.ge.ch

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) met au concours pour son institut de la Construction et de l'environnement, un poste de:

Responsable de la filière d'architecture à 60%

Emploi

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz

Mission et domaine d'activité

- · Assumer la responsabilité et la conduite de la filière d'architecture
- Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de développement et de promotion de la filière d'architecture
- Assurer la qualité de l'enseignement et de la gouvernance de la filière ainsi que la coordination des cycles de bachelor et de master en collaboration étroite avec l'institut de la Construction et de l'environnement
- · Présider les organes de gouvernance de la filière
- Appuyer les enseignant-e-s, les collaboratrices et collaborateurs dans leurs activités
- Développer les relations avec les autres écoles en Suisse, les contacts avec l'étranger et les instances professionnelles ainsi que la société
- Mettre en place un nouveau plan d'études et une organisation adéquate
- Contrôler les dossiers d'admission d'étudiants suisses et étrangers

Profil souhaité

- Diplôme universitaire EPF, HES ou de niveau jugé équivalent
- Bonnes connaissances du cursus de formation bachelor et master HES en architecture ainsi que du paysage international de l'enseignement
- Excellentes compétences méthodique, sociale, professionnelle et de communication
- · Maîtrise des outils informatiques propres à la profession
- Maîtrise de la langue française ou allemande avec des bonnes connaissances de l'autre langue, ainsi que de l'anglais

Compléments d'information sur le poste

- · Ce poste a une durée déterminée de 3 ans, renouvelable
- L'EİA-FR adopte une politique de recrutement en faveur de l'égalité des chances
- Renseignements: M. Michel Rast, directeur de l'EIA-FR, email: michel.rast@hefr.ch
- Descriptif complet du poste et cahier des charges: http://www.eia-fr.ch/emplois
- · Entrée en fonction: 1er janvier 2012 ou à convenir
- Dépôt des dossiers: jusqu'au 29 juin 2011

Adresse pour l'envoi des candidatures: Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg Service du personnel, Bd de Pérolles 80 - CP 32, 1705 Fribourg



Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg Hochschule für Technik und Architektur Freiburg



LA FAIM DES ENFANTS EST INACCEPTABLE. AIDEZ-NOUS A LA COMBATTRE!

□ Oui, je	souscris un	parrainage	solidarité	en faveur des
enfants	. Je verserai d	haque mois:	□ Fr. 40	□ Fn

	î				D. C	E		1 7 0
Ц	Jе	souhaite	recevoir	plus	d'informations	sur les	parrainages	de I dh

□ Mme □ M.		34633
Nom	Prénom	
Rue	NPA / Lieu	
D .	C'	

058 / 611 06 11 • Terre des hommes, Parrainages



Av. Montchoisi 15, 1006 Lausanne • info@tdh.ch | www.tdh.ch